

Questions orales

Je rappelle au député qu'on a établi une commission spéciale composée de fonctionnaires qui seront chargés de revoir toutes les modalités entourant l'octroi des contrats afin de supprimer toutes les tracasseries administratives qui pourraient retarder ce processus. Et il ne faut pas oublier non plus qu'il existe aussi un sous-comité de la planification et des priorités composé de ministres en vue de supprimer tous les obstacles de nature politique qui pourraient surgir.

* * *

LES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE**LES FONDS AFFECTÉS À LA RÉGION DE NIAGARA**

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a déclaré que les projets spéciaux de relance seraient une partie, sinon la partie essentielle, de son plan de création d'emplois, et on a fait une déclaration ce matin sur le partage des travaux entre les différentes régions. Le ministre sait qu'il y a très peu de régions où le chômage est plus aigu que dans la région de Niagara. Je voudrais que le ministre dise sur quels critères il se base et quelle mesure il prend pour veiller à ce que les crédits destinés au financement des 100 programmes spéciaux relatifs aux transports et à l'acquisition de navires dont il a parlé soient répartis équitablement entre toutes les régions du pays, comme il l'a dit dans l'exposé budgétaire. Je voudrais notamment savoir quelles affectations de fonds ou quels projets ont été désignés pour la région de Niagara.

● (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je conseillerais à mon collègue de regarder plus attentivement les statistiques. Il constatera qu'il existe malheureusement des régions où le taux de chômage est plus élevé, beaucoup plus élevé, que dans la péninsule de Niagara. Cela dit, mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services a dit que les appels d'offres pour la construction de navires seraient lancés à tous les chantiers navals du pays et que ceux-ci auraient l'occasion de faire une soumission et de se faire concurrence.

Je tiens par ailleurs à rappeler à mon collègue que le budget comprend deux éléments. Il prévoit d'une part des investissements publics de l'ordre de 2.4 milliards de dollars et d'autre part des mesures destinées à stimuler le secteur privé représentent également des dépenses de l'ordre de 2.4 milliards.

Le député sait très bien que la région de Niagara est une région très industrialisée. C'est un grand centre manufacturier. Le secteur manufacturier et industriel profitera largement des avantages prévus dans le budget pour le secteur privé. Si le député considère cet aspect très important, il constatera que sa région profitera beaucoup des mesures d'encouragement du budget. S'il est allé dans sa circonscription la fin de semaine dernière, il a probablement constaté que les représentants du secteur privé ont beaucoup apprécié ce budget et qu'ils donnent leur appui avec beaucoup d'enthousiasme aux mesures annoncées mardi dernier. Sa région profitera largement de ces mesures.

LA RÉPARTITION DES PROJETS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, compte tenu des observations faites par le ministre des Finances, c'est

à lui que je voudrais poser ma question supplémentaire, et non pas à un autre ministre. Le ministre des Finances sait certainement que l'on n'a rien accordé à la région du Niagara dans le cadre des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre et de l'industrie, et qu'une seule usine, dans toute la région du Niagara, a bénéficié de la loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Maintenant, quelle aide la région du Niagara peut-elle compter recevoir du programme prévu dans le budget du ministre? Le ministre a dit qu'il étudie 100 projets spéciaux. Y a-t-il un ou plusieurs de ces projets qui touchent la péninsule du Niagara? Peut-on escompter que la création d'emplois s'accélénera dans la région, afin de faire mentir les chiffres publiés par Statistique Canada? Le ministre a écarté ces chiffres, disant que d'autres régions ont un taux de chômage tout aussi élevé, mais il a pourtant été signalé que le taux dans notre région est l'un des plus élevés au Canada, supérieur au taux de chômage national dans les centres industriels, qui se situe à 17.6 p. 100, mais il y a 134 . . .

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit, le ministre d'État au Développement économique étudie actuellement les divers projets. Quand il sera en mesure de le faire, il prendra des décisions touchant diverses régions du pays et les rendra publiques. Mais je voudrais rappeler à mon vis-à-vis qu'il devrait examiner les très importants stimulants prévus par le budget pour les secteurs manufacturier, industriel et du bâtiment.

La péninsule du Niagara, compte tenu de ses caractéristiques, bénéficiera davantage, proportionnellement, des mesures prévues au budget. Si le député compare sa région à la plupart des autres régions du Canada, il constatera probablement que les mesures budgétaires destinées au secteur privé auront des répercussions beaucoup plus fortes dans sa région que toute autre mesure que je pourrais annoncer.

Je crois qu'il faut tenir compte de la totalité du budget et de ses répercussions globales sur l'économie du Canada. Le budget a été conçu de manière à tenter de relancer le secteur privé. Comme je l'ai dit, si l'on peut faire en sorte que les hommes d'affaires recommencent à faire des affaires, les travailleurs retourneront au travail au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT**LE CALCUL DES AVANTAGES QU'OFFRE À UNE FAMILLE LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le budget déposé la semaine dernière prévoit des changements au Régime enregistré d'épargne-logement. On pourrait croire, à première vue que cette mesure apporte de l'aide aux acheteurs de maison, mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'elle sera moins avantageuse pour les personnes à revenu faible ou moyen que ne l'était la subvention de \$3,000 à l'achat, au terme du PCEAP.